

Vous accompagner, via la réalisation de votre « bilan de compétences » !

Co' RH vous propose de mener avec vous votre réflexion, de la connaissance de soi, en passant par l'identification & l'analyse de vos compétences, de vos aspirations et de vos contraintes afin de co-construire votre projet professionnel !

- ✓ Que vous soyez : **Dirigeant, salarié ou demandeur d'emploi**, je suis à votre écoute pour vous accompagner dans la réalisation de votre « bilan de compétences ».

Comment ?

- ✓ **Il n'y a pas de prérequis**
- ✓ **Le délai de mise en œuvre de votre Bilan de compétences sera de minimum 15 jours**
- ✓ **Via la relation que nous allons mettre en place, la méthode & la communication**
- ✓ **Ce bilan de compétences comprendra :**
 - *Différentes tâches relatives aux précautions d'usage :*
 - Un temps d'échange & d'analyse de la demande
 - Un temps de réflexion personnelle (Dite de production accompagnée (Évalué environ à 2H entre chaque entretien)
 - Des temps d'entretiens individuels
 - Des temps de tests
 - Un temps de synthèse

Sa durée sera de 21H, organisée via des séances de 3H ou de 2H selon le souhait du bénéficiaire dont minimum 12H en face à face.

Ce bilan sera effectué sur une période maximale de 3 mois hors période scolaire.

Son tarif est de : 1575€ la prestation complète

- ✓ Le bilan de compétence sera piloté en 3 phases :
 - **Une phase préliminaire ayant pour objet de :**
 - Analyser la demande et le besoin du bénéficiaire
 - De déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin
 - De définir conjointement les modalités du déroulement du « Bilan de compétences

- **Une phase investigation qui permet :**
 - Soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence
 - Soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives
- **Une phase de conclusion qui permet :**

Au bénéficiaire, via l'entretien personnalisé de :

 - S'approprier les résultats détaillés de la phase investigation
 - De recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels
 - De prévoir les principales étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences.

A la fin de cette étape, la présentation d'un document de synthèse, réalisé par Co'RH, sera faite au bénéficiaire. Le bénéficiaire du bilan est le seul destinataire des résultats détaillés et du document de synthèse qui ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

A votre disposition pour tout complément d'information 😊 !

Le plaisir d'écouter, d'échanger et d'accompagner afin que vos projets se réalisent !

PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT AUPRES DES PARTICULIERS

Organisation de l'accompagnement en mode « Gestion de projet » via une Approche « agile »

